

COMMUNE LE BOCASSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2024

Après avoir été légalement convoqué par lettre en date du 28 mai 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 04 juin 2024 à 19 h 30 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Étaient présents : Mme BELLIARD VALLEE - Mme DEPESTELE - Mme FOLIOT - M. GOIRAND - M. GOURRE - M. PASTY LIGNY - M. RADOUX -

Étaient absents : Mme CELIKOVIC - M. PAJOT- M. SIMON – Mme BEAUPERE

Étaient absents excusés : M. DUBOIS (donne pouvoir) - M. LAVATINE (donne pouvoir) - Mme PAPILLON (donne pouvoir)

Monsieur Thierry GOIRAND est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 avril 2024.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et propose au conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : BARDAGE CLIN ECOLE. Le conseil accepte.

2024-3-1 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le maire informe le conseil que le service de gestion comptable de Montville demande de faire une modification budgétaire pour la cession du tracteur.

Section Fonctionnement			Section Investissement		
	Article	Budget €		Article	Budget €
Recette	7751	-25 200	Recette	021	-25 200
Dépense	023	-25 200		024	25 200

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise monsieur le maire à apporter les modifications sur le budget primitif 2024.

2024-3-2 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

La trésorerie rappelle à la commune qu'elle a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de la D6. De ce fait ce sont des opérations sous mandat (opérations d'investissement exécutées pour le compte d'un tiers) qui s'enregistrent en dépense et en recette aux compte 458.

Ainsi, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire comme suit :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise monsieur le maire à apporter les modifications nécessaires sur le budget primitif 2024.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 = - 108.000 euros

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21 - compte 2152 = -330.000 euros

Chapitre 4581 - compte 45811 = + 308.200 euros

Chapitre 204 - compte 204182 = + 21.800 euros

En recettes d'investissement :

Chapitre 021 = - 108.000 euros

Chapitre 13 - compte 1323 = - 222.000 euros

Chapitre 4582 - compte 45821 = + 308.200 euros

2024-3-3 : EGLISE : TRAVAUX DE REPRISES SUR LA TOITURE DE LA NEF ET DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à l'expertise de Monsieur Camillerap, expert concernant une fuite sur la toiture de la nef, Madame Petit architecte ne souhaite pas donner suite à la demande de réparation. Monsieur le maire après avoir pris plusieurs conseils a effectué des demandes de devis auprès de deux couvreurs pour la réparation.

Devis Boucourt : 7 822 € HT

Devis Delahaye : 5 048 € HT

Il précise que l'intervention d'une autre entreprise risque de faire perdre partiellement ou totalement la garantie décennale du lot couverture. Il constate qu'une procédure en justice serait longue et onéreuse et retarderait l'ouverture de l'Eglise.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de prendre en charge les réparations de toiture
- autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Delahaye.
- autorise le maire à effectuer toutes les demandes de subventions possibles.

2024-3-4 : DISPOSITIF : CANTINE A 1 €

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis le 1er avril 2019 l'état soutient la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaire. Une aide financière est accordée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles. L'agence des services de paiement (ASP) assure l'instruction et le paiement de cette mesure ;

Afin d'ajuster et d'étudier cette mesure les parents ont été sollicités pour fournir leurs quotients familiaux. L'élue en charge des affaires scolaire et Monsieur le maire proposent d'appliquer la grille tarifaire suivante :

Quotient familiale	0 à 1000 €	1001 à 1350 €	+ 1351 €
Tarif repas	1 €	3.20 €	3.70 €
Aide de l'état	3 €	0 €	0 €

La mise en place de cette mesure nécessite un paramétrage du logiciel pour un coût total de 396 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la grille tarifaire proposée ci-dessus, elle est applicable pour une durée de trois ans (convention triennale avec l'Etat),
- Donne son accord pour la mise en place du dispositif « cantine à 1 € » dès la prochaine rentrée scolaire.

2024-3-5 : ACQUISITION PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

La signalétique routière route de Dieppe à Valmartin est endommagée. Le maire propose de renouveler les panneaux de signalisation. Il est remarqué également que les parents d'élèves prennent trop souvent le chemin qui mène à la garderie en voiture. Un panneau sens interdit sera donc installé afin de garantir la sécurité des piétons

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider les deux devis de l'entreprise Follain pour un montant total de 2 558.21 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider l'acquisition de panneaux de signalisation
- autorise le maire à signer les devis afférents
- autorise le maire à effectuer toutes les demandes de subventions possibles.

2024-3-6 : BARDAGE CLIN ECOLE FERTEL

Suite au conseil d'école, la commune a été avertie que le clin dans la cour de l'école est vétuste et devient dangereux pour les enfants ; Monsieur le maire a consulté des entreprises pour effectuer le remplacement.

Détails	Entreprises			
	Caru Construction	VCS	Soulet	
			Option 1	Option 2
mur de l'école en reprise sur 2m	1 304 €	1 961 €		
Reprise bardage wc - 2 pans de mur	594 €			
Reprise bas du bardage garage - 2 cotés	1 577 €			
Ancienne cantine clin neuf 29m2		4 602 €		
Toilette clin neuf sur 2 pans de mur 25m2		3 357 €		
Ecole, cantine, toilettes dont 13,7 m2 garage (1 facade) clin neuf			7 635 €	
Ecole, cantine, toilettes dont 13,7 m2 garage (1 facade) clin neuf + ISOLATION ITE 120 mm				11 680 €
TOTAL HT	3 475 €	9 920 €	7 635 €	11 680 €

Préférant avoir des devis comparables et après en avoir débattu le conseil municipal diffère sa décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux sur la D6 sont en cours. La commission travaux est convié aux réunions hebdomadaires.

- b) Le maire informe le conseil municipal qu'une parcelle agricole proche de l'espace Boval a été mise en vente. Initialement la mairie avait contacté le vendeur pour manifester un intérêt, ce dernier s'est tourné vers un autre acheteur. Depuis la SAFER a exercé son droit de préemption avec affichage légal. A l'issue d'un délai réglementaire la commune aurait la possibilité de candidater.
- c) La communauté de communes (CCICV) rappelle que lors des ramassages des ordures ménagères les camions ne peuvent plus faire de marche arrière. Une seule rue dans le village n'est pas conforme : le fond des bois. Un exploitant agricole riverain accepte la création d'une aire de retournement cailloutée sur sa parcelle.
- d) Suite à plusieurs réunions la CCICV a demandé aux communes de se manifester concernant la nouvelle fréquence de collecte des ordures ménagères. Il serait envisagé un passage tous les quinze jours et le maintien du ramassage hebdomadaire pour les recyclables.
- e) La vitesse excessive dans le village est une affaire de tous. Il est demandé aux riverains d'être vigilants et aux conducteurs de respecter les limitations et d'ajuster leurs vitesses.
- f) Dates à retenir :
 - 09/06 Elections européennes
 - 08/06 Fête du village
 - 22/06 Kermesse et la remise des calculettes aux enfants du CM2
 - 25/06 Concert des enfants de l'école à Bosc le hard

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à : 21h30